



**Les Amis
de la Terre**

POURQUOI LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS EST IMPORTANTE :

Exposé général

Amis de la Terre International

Novembre 2015

Que signifie la gestion communautaire des forêts ?

La gestion communautaire des forêts (CMF *en anglais*) permet aux peuples et aux communautés de bénéficier des avantages des forêts et des terres sans épuiser les ressources naturelles ou porter atteinte au climat. Le terme « gestion communautaire des forêts » englobe de nombreuses pratiques de gestion des ressources communales, utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales tributaires de la forêt du monde entier.

La CFM propose une autre voie aux pratiques industrielles d'exploitation forestière, responsables de la destruction des forêts et de l'apparition de graves formes d'injustice sociale. Elle associe à une technologie adaptée, la connaissance ancestrale et les pratiques communautaires liées à l'utilisation des ressources.

Néanmoins, la CFM ne se résume pas à une approche technique. Elle permet aussi aux communautés de tenir un rôle de premier plan dans l'exercice du contrôle politique sur leurs territoires et leurs ressources. C'est une composante essentielle du « Buen Vivir », une alternative sociale et politique à la tendance actuelle de mondialisation des économies de la planète, de marchandisation et de privatisation des terres, des forêts et de la biodiversité. Le « Buen Vivir » favorise une coexistence bénéfique et respectueuse entre les êtres humains et la nature, contrairement aux activités économiques, socialement et écologiquement, destructives. Le peuple Kuna au Panama, par exemple, considère les éléments naturels

comme des « grands frères », parce qu'ils existaient avant les êtres humains. (Houtart, 2011).

À de nombreux égards, la CFM doit être comprise comme une « expression abrégée » de la gestion et du contrôle communautaire sur les ressources naturelles. Les forêts sont intrinsèquement liées à d'autres aspects de l'environnement, comme peuvent l'être la santé des sols et le recyclage de l'eau. La CFM tient compte également de l'usage de l'eau, des pâturages, de la pêche, de la biodiversité ainsi que des espaces et des territoires sacrés en général (Pretty, 2003). Elle peut inclure un grand nombre d'approches, de l'usage traditionnel et raisonné par les peuples autochtones aux communautés paysannes et urbaines, qui utilisent, protègent et/ou restaurent collectivement les ressources vitales (Baltodano and Díaz, 2004 ; Baltodano, 2012 ; GFC, 2015).

Les peuples autochtones et les communautés locales, qui ont protégé et assuré la gestion des forêts pendant des générations, ne sont pas les seuls à bénéficier des avantages de la CFM. La CFM propose une solution positive face à la perte de la biodiversité et au dérèglement climatique, qui a aussi le potentiel de profiter à près de 1,6 milliard de personnes tributaires des ressources forestières pour leurs moyens de subsistance (FAO, 2015). Les forêts ne font pas que réguler les conditions climatiques locales ainsi que le climat, et aider à l'atténuation du dérèglement climatique en piégeant le dioxyde de carbone. Elles fournissent aussi aux peuples autochtones et aux communautés locales presque toutes les ressources dont ils ont besoin, notamment du bois, des combustibles, un abri, la biodiversité, des graines, du miel, des fruits, des remèdes et de l'eau. Elles

remplissent également les besoins spirituels et culturels (Baltodano et al, 2007).

La CFM ne se cantonne pas un rôle hautement bénéfique pour les peuples autochtones et les communautés locales tributaires des forêts. Elle représente une solution efficace et économiquement viable à l'exploitation forestière industrielle destructive. Les recherches citées dans cet exposé montrent que la CFM est souvent une solution bien plus efficace et équitable pour préserver les forêts et la biodiversité que peut l'être l'approche des zones protégées. De ce fait, elle est un outil essentiel pour atteindre l'objectif, fixé au niveau international, d'arrêter le déboisement d'ici à 2020 (SDKP, 2015). Toutefois, les communautés assurent actuellement la gestion de seulement 8% des forêts mondiales (Porter-Bolland et al, 2012). Pour atteindre l'objectif de 2020, il est nécessaire que davantage de forêts mondiales soient confiées officiellement aux soins des communautés et des peuples autochtones.

UNE APPROCHE AUTOCHTONE POUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS

Dans la région du sud du Costa Rica et du nord du Panama, le peuple autochtone Ngöbe tisse à l'aide des fibres de palmier et des lianes, des chapeaux et des paniers de grande qualité. Une femme Ngöbe connaît et utilise plusieurs dizaines d'espèces de plantes forestières pour créer différents produits tissés. Les plantes sont récoltées à une période particulière du cycle lunaire et des saisons afin de mieux les conserver et de leur permettre d'être en bon état pour une future utilisation (Baltodano & Rojas, 2009).

Les systèmes traditionnels d'agroforesterie des Bribri et d'autres peuples autochtones du Costa Rica sont de véritables jardins. Ils offrent une grande diversité de haricots, de citrouilles, différentes espèces de plantains et de cacao, mais aussi du maïs, du riz et un grand nombre d'arbres, lesquels régulent la quantité de lumière pour qu'elle atteigne de manière très précise les cultures. Ces cultures sont intégrées aux forêts primaires pour obtenir des résultats spectaculaires en termes de biodiversité et d'agrodiversité (Baltodano, 2015).

Quels sont les bienfaits reconnus de la gestion communautaire des forêts ?

Favoriser, encourager et renforcer. La gestion communautaire des forêts propose une solution positive et socialement bénéfique pour ralentir la perte de la biodiversité ainsi que pour soutenir l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique. Elle est également en mesure de mettre un terme au déboisement mondial d'ici à 2020 (GFC, 2015b). La CFM assume trois rôles majeurs et spécifiques :

(1) Une meilleure protection des forêts, de la biodiversité, des sols et de l'eau

La CFM a véritable les moyens de mettre un terme au déboisement et à la perte de la biodiversité. Les résultats obtenus sont très positifs en termes d'érosion des sols et des inondations qui s'en suivent, mais aussi en ce qui concerne la protection des ressources hydriques.

Un nombre croissant d'études montre que les forêts gérées par les communautés autochtones et locales peuvent être tout aussi, sinon plus, efficaces que celles gérées exclusivement à des fins de protection (Bray et al 2008; Ellis & Porter-Bolland, 2008; Nepstad et al 2006). Une méta-analyse de plusieurs études de cas publiées, couvrant 40 sites protégés et 33 expériences de CFM au Mexique, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie, révèle, par exemple, que l'ensemble des zones sous CFM présentaient un taux de déboisement annuel plus faible que les sites placés sous des régimes de protection absolue. Le taux de déboisement sous CFM était également moins variable (Porter-Bolland et al, 2012).

Le Brésil a obtenu d'excellents résultats en ce qui concerne la baisse des taux de déboisement, soit de 70% entre 2005 et 2014. Le pays a utilisé un large éventail de mesures, notamment une application vigoureuse des lois sur l'exploitation forestière illégale et un moratoire sur le déboisement pour la culture du soja et de l'industrie des viandes bovines. Une grande part de ce succès est attribuée à l'établissement et à l'application de la propriété collective des terres autochtones. Bien qu'ils aient le droit d'exploiter ces forêts à des fins de gestion durable enlever 'des forêts', et peuvent y couper les arbres, la plupart des peuples autochtones ne l'ont

pas fait (Boucher, 2014). Entre 2000 et 2012, le déboisement dans les forêts des communautés autochtones au Brésil était inférieur à 1%, alors qu'en dehors de ce cadre, il était de 7% (Stevens et al, 2014).

De façon similaire, au Costa Rica, les territoires autochtones ont, en moyenne, une couverture forestière plus large et de meilleure qualité que celle que l'on peut trouver dans le reste du pays, notamment dans les zones protégées (Porter-Bolland et al, 2012).

(2) Des avantages directs aux droits et aux moyens de subsistance des communautés

La CFM aide à apporter une justice économique et sociale, parce qu'elle se concentre essentiellement sur le pouvoir décentralisé et les prises de décision liées aux forêts, aux ressources et aux territoires, tout en protégeant et en renforçant les droits et les moyens de subsistance des communautés.

Au Niger, par exemple, pendant 30 ans, avec l'aide du gouvernement et des ONG, des petits exploitants agricoles ont revitalisé cinq millions d'hectares de terres, en mettant particulièrement l'accent sur les techniques de préservation des sols et de l'eau combinées à l'agroforesterie. Grâce à de nouvelles lois et réglementations, qui ont renforcé les droits locaux pour retirer des avantages des arbres, les agriculteurs dans le sud du Niger ont pu commencer à fertiliser les racines souterraines et les souches des arbres sur leurs terres stériles. Ce qui a conduit à l'amélioration des rendements de culture et des revenus, et à l'augmentation de la production du bois de chauffe, de fourrage et d'autres produits forestiers autres que le bois, profitant ainsi à cinq millions de personnes (Stickler, 2012).

La CFM est une méthode très répandue au Népal, où elle a été spécifiquement mise en place dans les années 70 afin d'améliorer les moyens de subsistance et mettre un terme à la dégradation de l'environnement (Stevens et al, 2014). Cette méthode a été couronnée de succès. De même, au Brésil, la réduction rapide des taux de déboisement a été réalisée en reconnaissant les droits des peuples autochtones, après plusieurs décennies de déni de ces mêmes droits. Cette forme de gestion prouve qu'il est possible de mettre en place un autre modèle de développement dans les zones des forêts tropicales, qui ne conduit pas au déboisement (Boucher et al, 2013).

LA CFM ET LE STOCKAGE DU CARBONE

- Une analyse portant sur 80 forêts dans 10 pays d'Amérique latine, d'Afrique orientale et d'Asie du Sud montre que la CFM est liée à des niveaux élevés de stockage du carbone (Chhatre and Agrawal, 2009).
- Au Brésil, les zones en dehors des forêts des communautés autochtones ont produit, à cause du déboisement, 27 fois plus d'émissions de dioxyde de carbone. Quant aux forêts autochtones, elles contiennent 36% de carbone en plus par hectare que d'autres zones de l'Amazonie brésilienne (Stevens et al, 2014). Les réductions des taux des émissions de gaz à effet de serre provoquées par le déboisement dans les forêts des communautés autochtones, sont environ dix fois plus élevées que dans les zones voisines (Ricketts et al, 2013, cited in Boucher, 2014).
- Dans certaines forêts communautaires au Honduras, les pertes de forêts étaient 140 fois plus basses dans le cadre des initiatives en faveur des droits des forêts placées sous la responsabilité des communautés (Stevens et al, 2014).
- Au Niger, la protection gouvernementale en faveur des droits forestiers des communautés a donné lieu à la plantation de 200 millions d'arbres, lesquels ont absorbé 30 millions de tonnes de carbone durant les 30 dernières années (Stevens et al, 2014).
- Au Népal, le soutien apporté à l'exploitation forestière à caractère communautaire a amélioré la santé des forêts, et a généré un stock de plus de 180 millions de tonnes de carbone sur une surface d'1,6 million d'hectares (Stevens et al, 2014).

(3) Des contributions significatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Une augmentation de la surface des forêts sous CFM apporterait une aide considérable à l'atténuation du dérèglement climatique. Les forêts jouent un rôle essentiel en régulant les conditions climatiques au niveau local (Sanderson et al, 2012) et en stabilisant le climat de la planète (CIFOR, 2015). Elles absorbent 2,6 milliards de tonnes de dioxyde de carbone chaque année, soit près d'un tiers de l'ensemble du dioxyde de carbone relâché par la combustion des combustibles fossiles (CIFOR, 2015). De plus en plus de preuves tendent à montrer que la CFM augmente les niveaux élevés de stockage du carbone.

La CFM peut aussi jouer un rôle important en permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de s'adapter et de mieux résister aux impacts du dérèglement climatique. Les forêts et les activités de CFM, comme les projets de restauration des mangroves par exemple, ont démontré qu'elles assuraient une protection contre les événements météorologiques extrêmes.

De façon similaire, les morts et la destruction provoqués par le tsunami de décembre 2004, en Asie du Sud Est, ont pu être évités à Ranong, en Thaïlande, grâce à la présence d'une forêt luxuriante de mangroves (Baltodano et al, 2007, p74).

Suite à la dévastation semée par le passage de l'ouragan Mitch au Nicaragua en 1999, une évaluation des impacts sur les fermes classiques et les fermes « durables » a été réalisée. Les résultats de cette évaluation ont révélé que la préservation des sols, la couverture forestière et la diversité de l'agroécologie sur la ferme « durable », ont contribué à un développement important de la végétation, de la terre arable et au maintien de l'humidité. Ce qui s'est traduit par une érosion moindre des sols et des pertes économiques plus faibles après le passage de l'ouragan (Holt-Giménez, 2002).

La gestion communautaire des forêts : quels sont les secrets de la réussite ?

La recherche montre qu'il existe un certain nombre de facteurs clés, qui détermine le succès des initiatives de CFM.

Notamment, une méta-étude comprenant 69 cas dans le monde entier, a identifié les variables suivantes, qui ont un effet significatif sur la réussite des forêts communautaires : la sécurité foncière, un titre de propriété clairement établi, l'adéquation entre les frontières socioéconomiques et biophysiques des ressources, l'application efficace des règles et des réglementations, la surveillance, des sanctions, un leadership local et des capacités organisationnelles fortes, l'attente de bénéfices, des intérêts communs entre les membres des communautés, une autorité locale. Les auteurs de cette méta-étude relient les variables à trois différents aspects de la CFM : la relation entre la communauté et les forêts, la capacité

de la communauté à s'organiser et à agir collectivement, et la protection des bénéfiques, des droits et des responsabilités en rapport à la gestion des ressources communes (Pagdee et al, 2006). Toutefois, il est également important que ces droits soient reconnus et protégés par le gouvernement (Stevens et al, 2014).

Une autre étude récente, portée sur l'analyse des recherches relatives à la CFM, a identifié que les facteurs clés du succès des forêts de couverture suffisante, résidaient dans l'établissement de frontières bien définies, de flux de bénéfices prévisibles, d'une autonomie locale en matière de décisions pour l'accès et l'utilisation des forêts, ainsi que d'une application de la CFM (Agrawal & Angelsen, 2009).

(1) Un titre de propriété clairement établi et des droits communautaires protégés

Sur l'ensemble des variables, deux ont été identifiées comme étant des facteurs déterminants : le titre de propriété et la clarté quant aux droits de propriété (Pagdee et al, 2006). Au Brésil, par exemple, la reconnaissance par le gouvernement des droits autochtones et des communautés sur les terres forestières, a été un facteur très important en ce qui concerne le recul notable du déboisement. Il a été calculé que le déboisement des forêts des communautés autochtones au Brésil aurait probablement été 22 fois plus élevé sans cette reconnaissance légale (Stevens et al, 2014). Cela fait une différence significative en termes d'émissions de gaz à effet de serre du Brésil, car les terres réservées aux peuples autochtones ou protégées par l'État et les gouvernements fédéraux couvrent maintenant plus de la moitié du Bassin amazonien du Brésil (Ricketts et al, 2013, cited in Boucher et al, 2013).

Il existe d'autres exemples où le titre de propriété - et sa clarté - ont clairement fait une différence : en Tanzanie, une procédure politique visant à le titre de propriété et l'usage des droits sur les territoires aux communautés locales (Ylhäisi, 2005) ; au Népal, les changements juridiques concernant les terres forestières attribuées aux communautés de différentes castes ont permis une exploitation plus juste et équitable des forêts (Maharjan, 2005) ; enfin, au Honduras et au Nicaragua, les communautés autochtones ont été en mesure de prévenir partiellement le déboisement, et ce malgré les efforts insuffisants déployés par leur gouvernement pour protéger leurs droits (Stevens et al, 2014).

En termes de titre de propriété officiel, ce sont les droits collectifs et communautaires qui sont à prendre en compte, parce que la gestion communautaire des forêts est, par cette définition même, un effort collectif (Baltodano, 2015).

(2) La participation des communautés exploitant les forêts aux processus de décision

Après un examen des données de 84 sites dans six pays d'Afrique orientale et d'Asie du Sud, une étude sur la préservation de la biodiversité et les conséquences sur les moyens de subsistance issus des forêts indique que la participation au sein des institutions de gouvernance forestière par les utilisateurs locaux de ces forêts, va de pair avec des résultats positifs pour les forêts (Persha et al, 2011).

D'autres études partagent ces mêmes conclusions. Une autre méta-étude montre que la propriété locale et l'autonomie dans l'élaboration des règles ont une influence positive sur les résultats obtenus concernant la dynamique des forêts (Chhatre & Agrawal, 2009). Il est évident que les règles sur l'exploitation des forêts élaborées et reconnues par les utilisateurs locaux des forêts sont importantes (Hayes, 2006 ; Porter-Bolland et al, 2012). Les tabous sociaux gouvernant l'utilisation des ressources sont aussi significatifs (Colding & Folke, 2001 ; Porter-Bolland et al, 2012).

Dans les Îles Salomon, par exemple, il existe des interdictions saisonnières relatives aux forêts de mangroves (GFC, 2015c). Un autre exemple est celui du peuple Guna Yala au Panama, dont les forêts et la biodiversité restent bien protégées. Les Guna connaissent ce qui est probablement un des plus hauts degrés d'auto-gouvernance et d'autonomie parmi les peuples autochtones d'Amérique latine, et sont en charge de la gestion de leurs propres territoires sur la base de leurs lois coutumières et de leurs droits traditionnels. Un des éléments clés, qui a permis aux Guna de protéger leurs forêts et leurs ressources forestières, a été de posséder des sites sacrés, principalement une forêt primaire associée à une agriculture rotative ou « Nainu », généralement dans les zones de plaine (GFC, 2015d).

(3) Un héritage social fort

L'héritage social a également été identifié comme un facteur important de réussite. Il inclut les normes sociales, la confiance au sein d'une communauté, des règles communes et des sanctions. On a constaté que les nouveaux projets de CFM pouvaient avoir besoin de donner la priorité au renforcement des capacités, aux échanges et à un appui technique, s'il était nécessaire de construire un nouvel héritage social (Pretty, 2003).

Il est également important de prendre en considération les aspects différenciés, selon le genre, de la préservation et de la gestion de la biodiversité. Dans de nombreuses communautés, les femmes sont les détentrices des savoirs traditionnels. Il est donc particulièrement important qu'elles soient impliquées dans les processus de prises de décision relatifs à la CFM.

Au Cameroun, par exemple, les arbres Moabi représentent l'une des espèces les plus recherchées et exploitées à cause de leur bois précieux. Cette espèce endémique au bassin du fleuve Congo produit des fruits que les femmes des communautés locales ont la responsabilité de récolter pour en extraire et fabriquer l'huile de Moabi avant sa commercialisation. Toutefois, ces mêmes femmes sont aussi les plus opposées à la destruction commerciale des forêts de Moabi par l'industrie du bois.

(4) Des procédures gouvernementales encourageantes

Outre un soutien efficace du gouvernement en faveur des droits des communautés et du titre de propriété, les mesures gouvernementales empêchant les activités et l'ingérence dans les secteurs industriels du bois et de l'agriculture sont tout aussi importantes. Au Brésil, par exemple, les déclarations des abattoirs et des supermarchés, selon lesquelles ils achèteraient exclusivement « du bœuf élevé sur des zones de non déboisement », ont été imposées par décision des procureurs aux supermarchés de Pará et de Mato Grosso tenus pour responsables de la vente de viande bovine, produite en violation des lois environnementales. Associée à une nouvelle capacité d'application des lois en utilisant les données GPS, cette mesure a intégré efficacement la chaîne de distribution au système, par lequel les éleveurs font pression, à la fois économiquement et juridiquement pour mettre un terme au déboisement (Boucher et al, 2013, p439).

Les menaces pesant sur la gestion communautaire des forêts

Il existe plusieurs menaces par lesquelles la CFM et les avantages qu'elle procure, peuvent être ébranlés. **Les menaces pesant sur les droits des ressources naturelles et des terres (en particulier les droits communaux) ainsi que sur les autres méthodes traditionnelles, sont une préoccupation majeure.** Les ressources collectives sont extrêmement vitales pour de nombreuses personnes, et en être exclu peut aggraver les difficultés financières des plus pauvres et affaiblir les méthodes traditionnelles de préservation des communautés. On estime que les ressources collectives contribuent à hauteur de 5 milliards de dollars US par an, au revenu des populations rurales les plus pauvres (Pretty, 2003).

Un conflit entre les lois coutumières et le droit formel est une menace pour la CFM. Au Cameroun, par exemple, les droits communautaires ancestraux sur les zones forestières gérées collectivement par le peuple Bantu et d'autres groupes, ont été complètement détruits par l'administration coloniale allemande en 1896, après l'introduction du concept « des terrains vacants » ou « des terres sans propriétaires ». Ce processus a débuté par une perte progressive de leurs savoirs traditionnels sur les abeilles et le miel, les remèdes et les sources d'aliments forestiers (Baltodano et al, 2015). De même, en Ouganda, certaines terres sont considérées comme des terres communautaires, mais les communautés n'ont aucun titre ou contrôle actuel sur elles ; tandis que les communautés habitant sur les terres publiques peuvent en être chassées et les ressources naturelles, dont ils dépendaient autrefois, détruites (GFC, 2015e).

Les pressions pour passer du droit communal aux droits individuels sont une menace pour la CFM. Au Costa Rica, par exemple, les territoires autochtones sont des territoires communautaires. Mais une pression s'exerce sur les familles autochtones, afin qu'elles établissent les droits de la propriété individuelle, pour pouvoir recevoir les crédits et les paiements du Système de rétribution des services environnementaux du Costa Rica. Cette situation affaiblit les pratiques traditionnelles de gestion partagée de la biodiversité.

Cette insécurité et les litiges sur les droits et le régime foncier alimentent **l'escalade des acquisitions et de**

l'accaparement des terres pour l'agriculture, l'exploitation forestière industrielle ou les industries extractives. Des données complètes sur l'accaparement des terres sont difficiles à obtenir, en partie parce que leur accès est soumis à des restrictions dans de nombreux pays. Néanmoins, le phénomène a été officiellement reconnu. Les données disponibles indiquent une augmentation du volume à grande échelle des transactions foncières due aux investissements de l'agroalimentaire sur la période débutée en 2005, qui fut suivie d'un regain de dynamisme de la hausse des prix de l'alimentation de 2007-2008, notamment en Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud Est et en Amérique latine (Cotula, 2014).

L'augmentation de la valeur des produits forestiers, notamment lorsqu'elle est combinée à la corruption, peuvent aussi aggraver ces problèmes. Des études montrent qu'une application laxiste des lois, combinée à la corruption dans le secteur forestier, entraîne une perte de revenu pour les gouvernements ainsi qu'une perte des bénéfices pour les communautés (Agrawal & Angelsen, 2009).

De nombreuses communautés parlent aussi d'un affaiblissement général des systèmes de gouvernance traditionnels, principalement en raison de **l'influence des modes de vie de l'Occident**, et de **la migration vers les villes pour l'emploi et l'éducation** (GFC, 2015d, GFC 2015). Ce qui a pour effet de désorganiser l'application des savoirs traditionnels sur la gestion des écosystèmes, sur les méthodes de production et sur les activités de subsistance.

Le dérèglement climatique et la pollution environnementale sont aussi des facteurs d'affaiblissement, en particulier en ce qui concerne l'eau. Lorsque ces deux facteurs sont combinés, ils peuvent engendrer des pénuries d'eau sous l'action d'intenses sécheresses, de la pollution de l'eau, du changement des flux d'une rivière, de l'ensablement des rivières et du risque d'inondations. Les pénuries d'eau sont aggravées dans les zones de monocultures industrielles d'arbres, et la pollution de l'eau est particulièrement grave dans les zones de monocultures de soja, notamment dans le Cône sud de l'Amérique latine (GFC, 2015). Les effets de l'élévation des niveaux de la mer et la fréquence croissante des événements climatiques extrêmes menacent aussi la CFM - notamment pour les mangroves - dans les petits États insulaires. En particulier, les grandes marées et les fortes activités des vagues endommagent et déracinent les jeunes

mangroves, et la hausse des niveaux de la mer commence à empiéter sur les terres et les villages (GFC, 2015c; GFC, 2015d; GFC, 2015f).

À tout cela s'ajoute le fait que les nombreuses **solutions retenues par les responsables politiques pour résoudre les problèmes de la perte de la biodiversité et le dérèglement climatique peuvent aussi représenter une menace directe à la CFM.** L'approche des zones protégées, par exemple, employée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique entraîne souvent l'exclusion des communautés de leurs territoires, empêchant de fait la mise en œuvre de la CFM - bien qu'il soit maintenant reconnu que la CFM est aussi efficace que l'approche des zones protégées, et dans de nombreux cas, est même plus efficace, (voir ci-dessus) (Bray et al 2008 ; Ellis & Porter-Bolland, 2008 ; Nepstad et al 2006). De nombreuses études soutiennent qu'il est nécessaire de développer des alternatives à la protection stricte des forêts Ferraro, 2002; West et al., 2006; but see Andam et al., 2010).

De même, le débat en cours sur la manière de financer la préservation de la biodiversité, au sein de la Convention sur la diversité biologique, conduit à la financiarisation de la nature. Ce qui est également une menace majeure pour la CFM. Cette menace est justifiée par le fait que le processus de financiarisation est en train de transférer le contrôle des communautés sur la nature, aux mains des entreprises en créant de nouveaux marchés rentables.¹

Les mécanismes orientés sur les marchés en usage, et proposés par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, peuvent aussi être une source de problèmes pour les communautés et pour leur capacité à continuer de préserver la biodiversité. Outre les échecs méthodologiques, qui démontrent leur inefficacité à réduire les émissions de gaz à effets de serre (pour plus d'informations à ce sujet voir les ATI 2014), **la marchandisation des forêts**, les **marchés du carbone** (pour une analyse détaillée, consultez Lohmann, 2006) et **les politiques du REDD+² basées sur les marchés du carbone et des compensations** sont contradictoires avec une CFM. Ces politiques augmentent le risque que les communautés souffrent de l'accaparement des terres par les investisseurs étrangers, qui cherchent à tirer profit des forêts à haute valeur ajoutée. Elles augmentent aussi le risque que les communautés se retrouvent impliquées dans des contrats juridiques à long terme complexes et risqués, qui pourraient ne

leur apporter peu, voire aucun bénéfice, et modifier leurs pratiques traditionnelles de gestion des écosystèmes (FoEI, 2014). De plus, ces politiques n'ont aucun effet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (FoEI, 2014b).

Enfin, il existe des problèmes importants liés à de nombreux **faux processus de «sylviculture forestière»**, lesquels sont en fait orientés pour impliquer les communautés dans des opérations destructrices d'exploitation forestière commerciale menées par des grandes entreprises. Parmi ces processus figurent de nombreux programmes de « gestion durable des forêts » et « d'exploitation forestière à caractère communautaire » pour lesquels les gouvernements mandatent les communautés habitant dans les forêts afin qu'elles contrôlent ou supervisent les opérations d'extraction de bois industriel, et ce pour un pourcentage substantiel des bénéfices. Ces processus peuvent aussi être favorisés par la corruption et par l'appauvrissement des communautés incapables de refuser, même si cela aboutit à la dégradation des forêts dont ils dépendent (Baltodano et al, 2007, pp25-26). Dans nombre de cas, la situation est aggravée par la violence et des degrés de corruption élevés (Baltodano et al, 2007, pp 21-24 & 62-63; CELCOR & ACF, 2006). Ces processus sont complètement différents d'une authentique CFM, où les communautés contrôlent et utilisent leurs forêts et leurs territoires de manière efficace et respectueuse.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Un nombre croissant de travaux de recherche démontre que la gestion communautaire des forêts est une solution à la fois viable et équitable au déboisement, à la dégradation des forêts, à la perte de la biodiversité et au dérèglement climatique.

La CFM s'est avérée très efficace pour arrêter le déboisement et la perte de la biodiversité. Les résultats obtenus sont très positifs en ce qui concerne l'érosion des sols, les inondations et la protection des ressources hydriques. En effet, une récente méta-étude montre que les forêts gérées par les communautés locales et les peuples autochtones peuvent être tout aussi, sinon plus, efficaces que celles gérées exclusivement à des fins de protection. Cela suggère que la CFM (et la gestion communautaire des

autres ressources) devrait être la politique du choix pour mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique, plutôt que pour les zones protégées.

Une CFM authentique est une option politique attrayante et gagnante parce qu'en plus de protéger les forêts, elle contribue à une justice économique et sociale, en décentralisant le pouvoir et le processus décisionnel relatifs aux forêts, aux ressources et aux territoires, et en protégeant et renforçant les droits et les moyens de subsistance des communautés. Les recherches indiquent qu'une participation au sein des institutions de gouvernance forestière par les utilisateurs locaux de ces forêts, va de pair avec des résultats positifs pour elles, en raison de l'existence d'un héritage social fort (lequel comprend les normes sociales, la confiance au sein d'une communauté, des règles communes et des sanctions).

La CFM contribue aussi à l'atténuation du changement climatique - en réduisant le déboisement - et à l'adaptation, notamment pour les communautés habitant dans les zones côtières. Les forêts et les activités de gestion communautaire connexes ont prouvé qu'elles étaient un rempart face aux événements météorologiques extrêmes.

En conclusion, il est nécessaire d'accorder une attention plus grande à la gestion communautaire des forêts aux niveaux international et national, dans la mesure où cette gestion représente une solution favorable aux peuples autochtones et aux communautés locales, tout en faisant face au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité. Les recherches citées dans cet exposé montrent que l'on peut atteindre de bien meilleurs résultats en développant des moyens pour promouvoir l'autonomie des communautés, en sécurisant et clarifiant les titres de propriétés, en protégeant les droits des communautés et leurs accès aux terres et aux ressources, ainsi qu'en respectant et redécouvrant les savoirs traditionnels.

Au regard de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), cela signifie également rejeter les fausses solutions, comme la REDD+ et les politiques responsables de la financiarisation de la nature, et garantir que tout débat sur le financement de la conservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation face au dérèglement climatique, porte essentiellement sur le soutien et la promotion d'une gestion communautaire

des forêts décentralisée et authentique, au lieu de se concentrer sur des «mécanismes financiers innovants».

Il est également essentiel que les droits des peuples autochtones et des communautés locales, l'accès aux ressources naturelles et les savoirs traditionnels soient reconnus, protégés et promus aux niveaux national et international par les gouvernements. Cela implique de mettre en œuvre des politiques et des lois pour consolider les territoires traditionnels sous le contrôle des communautés, et une aide financière pour appliquer efficacement ces mesures. Cela nécessite aussi une reconnaissance de l'importance d'un régime foncier administré collectivement. Les gouvernements devront également apporter leur aide pour cartographier les frontières des forêts communautaires, expulser les exploitants illégaux et fournir une aide concrète en l'axant sur la CFM.

Ces efforts devront être complétés par la promotion d'une production de bois à petite échelle, des marchés locaux et des économies solidaires, lesquels sont à l'abri des rigueurs de la concurrence mondiale (Pretty, 2003). Les activités importantes connexes comprennent l'expansion des activités d'agroécologie et d'agroforesterie, et encouragent une assistance technique et une formation appropriées.

La CFM peut être également encouragée par un meilleur soutien aux communautés tributaires des forêts, notamment en mettant à disposition de la population des infrastructures de base et des espaces de planification stratégique pour faire face aux problèmes des ressources et du dérèglement climatique, en renforçant les capacités sur les nouvelles technologies/information, et en mettant en place des politiques pour financer et faciliter le rétablissement des savoirs traditionnels. Il est aussi important de prendre en considération les aspects différenciés selon le genre de la préservation et de la gestion de la biodiversité. Dans de nombreuses communautés, les femmes sont les détentrices des savoirs traditionnels. Il est donc fondamental qu'elles soient impliquées dans les processus de prises de décision relatifs à la CFM. En général, le renforcement des capacités est particulièrement important. Les recherches constatent qu'il est associé à la réussite, quel que soit le contexte national (Brooks et al, 2012).

Il importe tout autant d'inverser et de démanteler les nombreuses menaces qui pèsent sur la CFM. Cela comprendra une baisse de l'utilisation et de la demande de denrées alimentaires et des marchandises dérivées du bois, comme le soja et la viande bovine, produits au mépris du déboisement. Ces objectifs peuvent, par exemple, être obtenus par un moratoire sur le « déforestation pour l'élevage de bovins » et le « déforestation pour la culture du soja », comme cela a été actuellement mis en œuvre au Brésil. Cela nécessitera également de s'assurer que les investissements ne contribuent pas à bafouer les droits des communautés.

D'autres menaces restent à endiguer, dont « les fausses solutions » inefficaces dans la lutte contre le dérèglement climatique, comme la REDD+, le marché du carbone et les compensations, qui comportent un risque élevé pour les communautés et peuvent nuire à la CFM et au Buen Vivir.

Il est surtout essentiel que toute approche de CFM soit basée sur un abandon authentique de l'exploitation forestière industrielle au profit d'un véritable transfert des processus de prises de décision sur les forêts et les ressources, à ceux qui ont la connaissance et la compréhension nécessaires de ce qui doit être fait : les communautés locales et les peuples autochtones qui les habitent et interagissent avec elles depuis des générations.

Notes

(1) Pour plus d'informations, veuillez consulter l'exposé sur la position des ATI contre la financiarisation de la nature : <http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/friends-of-the-earth-internationals-position-paper-on-the-financialization-of-nature>

(2) La REDD est l'acronyme de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement, et le signe « + » réfère à l'inclusion de la conservation, de la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbones forestiers, ce qui signifie que les plantations en monoculture sont éligibles au financement du REDD. Pour en savoir plus sur le contrôle du REDD, consultez : <http://www.redd-monitor.org/redd-an-introduction/>

Références

Agrawal, A., Angelsen, A. 2009. Using community forest management to achieve REDD+ goals, Center for International Forestry Research. www.cifor.org/library/2910/using-community-forest-management-to-achieve-redd-goals/

Baltodano J. and Díaz F. 2004. La restauración ecologista del bosque tropical. Coecoceiba-Friends of the Earth Costa Rica. <http://wrm.org.uy/oldsite/paises/CostaRica/restaura.PDF>

Baltodano, J., Paz L., Wormworth, J. 2007. Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use, Friends of the Earth International. <http://www.foei.org/wp-content/uploads/2014/07/community-based-forest-governance.pdf>

Baltodano J., 2012. Madera caída del bosque tropical. Una opción ambientalmente sana y socialmente justa para producir madera. Coecoceiba-Friends of the Earth Costa Rica. <http://coecoceiba.org/wp-content/subidas/2012/05/Madera-Caida-del-bosque-tropical-menores.pdf>

Baltodano, J., 2015. El Manejo Comunitario de Bosques (MCB): una oportunidad para conservar y restaurar recursos vitales para el Buen Vivir de las sociedades humanas, Javier Baltodano, Coecoceiba-Friends of the Earth Costa Rica, <http://www.foei.org/resources/publications>

Baltodano, J., Rojas, I. 2009. Los Ngobes y el Bosque. Asociación de Comunidades Ecologistas La Ceiba - Friends of the Earth. <http://coecoceiba.org/wp-content/subidas/2010/08/26.-Bosques-y-Ngobes-agosto-09.pdf>

Boucher, D., Roquemore, S., Fitzhugh, E. 2013. 'Brazil's success in reducing deforestation', Tropical Conservation Science, Special Issue, 6 (3):426-445. http://tropicalconservationscience.mongabay.com/content/v6/TCS-2013_Vol_6%283%29_426-445-Boucher_et_al.pdf

Boucher, D. 2014. 'How Brazil Has Dramatically Reduced Tropical Deforestation'. Solutions Vol 5, Issue 2, 66-75. <http://thesolutionsjournal.org/node/237165>

Bray, D.B., Duran, E., Romas, V.H., Mas, J.-F., Velazquez, A., McNab, R., Barry, B.D., Radachowsky, J. 2008. 'Tropical deforestation, community forests, and protected areas in the Maya Forest' Ecology and Society 13(2): 56. www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art56/

Brooks, J.S., Waylen, K.A., Borgerhoff Mulder, M. 2012. 'How National Context, project design and local community characteristics influence success in community-based conservation projects'. Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA Vol 109 (52). <http://www.pnas.org/content/109/52/21265.full>

Centre for Environmental Law and Community Rights & The Australian Conservation Foundation 2006 Bulldozing Progress: Human Rights Abuses and Corruption in Papua New Guinea Large Scale Logging Industry. www.acfonline.org.au/sites/default/files/resources/bulldozing_progress_full_report.pdf

Colding, J., Folke, C. 2001. 'Social taboos: "invisible" systems of local resource management and biological conservation'. Ecological Applications 11:2, pp.584-600. <http://www.esajournals.org/doi/abs/10.1890/1051-0761%282001%29011%5B0584%3ASTISOL%5D2.0.CO%3B2?journalCode=ecap>

- Cotula, L., 2014 Addressing the human rights impacts of 'land grabbing', European Parliament, Directorate-General for External Policies of the Union. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/534984/EXPO_STU\(2014\)534984_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/534984/EXPO_STU(2014)534984_EN.pdf) pp9-10
- Center for International Forestry Research. www.cifor.org/forests-and-climate-change/ accessed on 14 October 2015
- Chhatre, A., and Agrawal, A. 2009. 'Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons', Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA, 106(42). <http://www.pnas.org/content/106/42/17667.full>
- Ellis, E.A., Porter-Bolland, L. 2008. Is community-based forest management more effective than protected areas? A comparison of land use/land cover change in two neighboring study areas of the Central Yucatan Peninsula, Mexico. *Forest Ecology and Management* 256, 1971–1983. http://www.researchgate.net/publication/222835706_Is_community-based_forest_management_more_effective_than_protected_areas_A_comparison_of_land_useand_cover_change_in_two_neighboring_study_areas_of_the_Central_Yucatan_Peninsula_Mexico._For_Ecol_Manage
- Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2015. <http://www.fao.org/forestry/livelihoods/en/> accessed on 14 October 2015
- Friends of the Earth International. 2014. Traps and Dangers of REDD and other Forest Conservation Projects: Precautionary guide for communities. <http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/traps-and-dangers-of-red-and-other-forest-conservation-projects-precautionary-guide-for-communities>
- Friends of the Earth International, 2014b. Reducing emissions from deforestation and forest degradation (REDD) – FoEI's position. www.foei.org/about-foei/position-papers/reducing-emissions-from-deforestation-and-forest-degradation-redd-foeis-position
- Global Forest Coalition, 2015. Community Conservation Resilience Initiative overview and case studies 2015, <http://globalforestcoalition.org/resources/supporting-community-conservation/>
- Global Forest Coalition. 2015b Press release: Historic Deforestation Target in UN's Sustainable Development Goals Requires Real Transformation. <http://globalforestcoalition.org/press-release-historic-deforestation-target-in-uns-sustainable-development-goals-requires-real-transformation/>
- Global Forest Coalition. 2015c. Community Conservation Resilience Initiative in the Solomon Islands. <http://globalforestcoalition.org/wp-content/uploads/2015/08/Solomons-flyer.pdf>
- Global Forest Coalition. 2015d. Community Conservation Resilience Initiative in Guna Yala, Panama. <http://globalforestcoalition.org/wp-content/uploads/2015/08/Panama-flyer.pdf>
- Global Forest Coalition. 2015e. Community Conservation Resilience Initiative in Uganda. <http://globalforestcoalition.org/community-conservation-uganda/>
- Global Forest Coalition. 2015f. Community Conservation Resilience in Samoa. <http://globalforestcoalition.org/wp-content/uploads/2015/08/Samoa-flyer.pdf>
- Hayes, T.M. 2006. 'Parks, people, and forest protection: an institutional assessment of the effectiveness of protected areas' *World Development* 34, no 12. pp2064–2075. <http://www.snre.umich.edu/~ifri/Publications/THayesWDev-%20Parks%20People%20and%20Forests.pdf>
- Holt-Giménez, E. 2002. 'Measuring farmers' agroecological resistance after Hurricane Mitch in Nicaragua: a case study in participatory, sustainable land management impact monitoring', *Agriculture, Ecosystems and Environment* 93. <http://www.panna.org/sites/default/files/HurricaneMitch-Agroeco.pdf>
- Houtart, F. 2011. 'El concepto de Sumak Kawsay (Buen Vivir) y su correspondencia con el bien común de la humanidad', *Revista de Filosofía*. 69, 2011. <http://produccioncientificaluz.org/index.php/filosofia/articulo/viewFile/18224/18212>
- Lohmann L. (ed). 2006. 'Carbon Trading: a critical conversation on climate change, privatisation and power', *Developmental Dialogue* vol 48, set 2006. www.thecornerhouse.org.uk/sites/thecornerhouse.org.uk/files/carbonDDlow.pdf
- Maharjan, K., 2005. 'Community participation in forest resource management in Nepal' *Journal of Mountain Science*, vol 2(1): pp32-41 <http://jms.imde.ac.cn/vol2no1-3>
- Nepstad, D., Schwartzman, S., Bamberger, B., Santilli, M., Ray, D., Schlesinger, P., Lefebvre, P., Alencar, A., Prinz, E., Fiske, G., Rolla, A. 2006. Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands. *Conservation Biology* 20, 65–73. http://icfcanada.org/docs/Nepstad_et_al_2006.pdf
- Pagdee, A., Kim, Y., Daugherty, P.J. 2006. What Makes Community Forest Management Successful: A Meta-Study from Community Forests Throughout the World. *Society & Natural Resources*, 19: 33-53. http://digitalcommons.usu.edu/unf_research/36/
- Persha L., Agrawal A., Chhatre, A. 2011. 'Social and ecological synergy: local rulemaking, forest livelihoods, and biodiversity conservation'. *Science* 331, pp1606-608. www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21436453
- Porter-Bolland, L., Ellis, E., Guariguata, M., Ruiz-Mallén, I., Negrete-Yankelevich, S., Reyes-García, V. 2012. 'Community managed forests and forest protected areas: An assessment of their conservation effectiveness across the tropics', *Forest ecology and management*. Vol 268:6-17. www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/AGuariguata1101.pdf
- Pretty J., 2003. 'Social Capital and the Collective Management of Resources', *Science* 302, 2003, 1912-1913. <http://www.julespretty.com/wp-content/uploads/2013/09/3.-Science-302-1912-1915-Pretty.pdf>
- Ricketts, T.H., Soares-Filho, B., da Fonseca, G.A.B., Nepstad, D., Pfaff, A., Peterson, A., Anderson, A., Boucher, D., Cattaneo, A., Conte, M., Creighton, K., Linden, L., Maretti, C., Moutinho, P., Ullman, R., Victurine, R. 2013, 'Indigenous lands, protected areas, and slowing climate change' *PLoS Biology* 8. http://www.researchgate.net/publication/42372668_Indigenous_Lands_Protected_Areas_and_Slowing_Climate_Change

Sanderson, M., Santini, M., Valentini, R., Pope, E. 2012 Relationships between forests and weather, Met Office.
http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/EU_Forests_annex1.pdf

SDKP (2015). Target 15.2, Sustainable Development Knowledge Platform, <https://sustainabledevelopment.un.org/topics>, accessed 21 October 2015.

Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J., Reytar K. 2014. Securing Rights, Combating Climate Change: How Strengthening Community Forest Rights Mitigates Climate Change World Resources Institute.
http://www.criticalcollective.org/wp-content/uploads/wri14_report_4c_strengthening_rights_final.pdf

Stickler, M. 2012. Rights to Trees and Livelihoods in Niger, Focus on Land in Africa. <http://www.focusonland.com/countries/rights-to-trees-and-livelihoods-in-niger/>

Ylhäisi, J. 2005, 'Forest privatisation and the role of community in forests and nature protection in Tanzania' Environmental Science and Policy 6(3): pp229-239.
http://www.researchgate.net/publication/248516161_Forest_privatisation_and_the_role_of_community_in_forests_and_nature_protection_in_Tanzania

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement par le biais de la Société suédoise pour la sauvegarde de la nature (SSNC). Les opinions exprimées dans le présent document ne sont en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part de la SSNC et de ses donateurs.

Les Amis de la Terre International
info@foei.org
www.foei.org